

THEME DU SEMINAIRE :

L'OPTIMISATION FISCALE ET LA GESTION EFFICIENTE DU RISQUE FISCAL DANS UNE ENTREPRISE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU THEME

Aujourd'hui, nombreuses sont les entreprises qui œuvrent dans le sens de l'optimisation fiscale. Elles le font non seulement parce que la législation fiscale comporte de nombreuses mesures d'incitations ou d'aides fiscales dont l'utilisation peut procurer à l'entreprise un avantage financier non négligeable, mais aussi parce que le droit fiscal n'est pas en tout point impératif et comporte au contraire de multiples options dont l'exercice peut s'avérer fiscalement et financièrement plus judicieux. En faisant un usage systématique des mesures d'aide ou d'incitation contenues dans la législation, l'entreprise adopte un comportement résolument actif, voir offensif, à l'égard du paramètre fiscal d'où l'intérêt du thème « **l'optimisation fiscale & la gestion efficiente du risque fiscal dans une entreprise** ».

B. OBJECTIFS DE L'ETUDE

1. Objectif général

Maitriser le mécanisme de la diminution du montant de son imposition fiscale de façon totalement légale, en se conformant aux obligations fiscales en vigueur de l'Administration Fiscale.

2. Objectifs spécifiques

- a) Savoir les concepts d'optimisation et de gestion efficiente des risques fiscaux ;
- b) Comprendre les raisons de l'optimisation et de la planification fiscales ;
- c) Avertir pour l'évitement des erreurs fiscales pénalisantes ;
- d) Organiser la veille fiscale (audit fiscal préventif) ;
- e) Connaitre les différents domaines et sources de risques fiscaux ;
- f) Maitriser les différents leviers d'optimisation fiscale dans la réglementation en vigueur sans causer d'entorse à une loi ;

- g) Connaitre la procédure de contrôle fiscal lors des contrôles fiscaux ;
- h) Savoir les droits du contribuable pour la résolution de contentieux avec l'Administration fiscale ;
- i) Maitriser les Conditions de saisine de l'Administration fiscale ou une juridiction pour la résolution de contentieux avec la DGI.

C.POPULATION CIBLE

1. DIRECTEUR GENERAL	7. EXPERT-COMPTABLE	13. JURISTE FISCALISTE
2. DAF	8. COMPTABLE	14. CONTROLEUR FISCAL
3. PCA	9. ANALISTE FINANCIER	15. INGENIEUR FINANCIER
4. DRH	10. AUDITEUR FINANCIER/FISCALISTE	16. OPERATEUR ECONOMIQUE
5. RH	11. NOTAIRE	17. CHEF D'ENTREPRISE
6. BANQUIER	12. FISCALISTE	18. HOMME D'AFFAIRES

D.FICHE TECHNIQUE

CHAPITRE 1 : L'OPTIMISATION ET LA PLANIFICATION FISCALE

SECTION 1 : OPTIMISATION ET PLANIFICATION DU RISQUE FISCALE, FRAUDE ET EVASION FISCALE

- I. LA NOTION D'OPTIMISATION ET DE PLANIFICATION DU RISQUE L'OPTIMISATION FISCALE
- II. LES RAISONS DE L'OPTIMISATION ET DE LA PLANIFICATION FISCALES
- III. LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES

SECTION 2 : PREALABLES A L'OPTIMISATION ET A LA PLANIFICATION FISCALES

- I. L'EVITEMENT DES ERREURS FISCALES PENALISANTES
- II. LE RESPECT DES REGLES FISCALES DE FORME
- III. LA TENUE D'UNE COMPTABILITE PROBANTE



CHAPITRE 2 : AUDIT FISCAL PREVENTIF ET GESTION DU RISQUE FISCAL

SECTION 1 : AUDIT FISCAL PRÉVENTIF

- I. LA MESURE DU RISQUE FISCAL PAR L'AUDIT FISCAL
- II. LES DIFFÉRENTS DOMAINES ET SOURCES DE RISQUES FISCAUX

SECTION 2 : GESTION PROPREMENT DITE DE LA CHARGE FISCALE

- I. LA GESTION PASSIVE DU RISQUE FISCAL
- II. LA GESTION PROACTIVE DU RISQUE FISCAL

CHAPITRE 3 : L'OPTIMISATION FISCALE & PROCÉDURE DU CONTRÔLE FISCAL

SECTION 1 : LES TECHNIQUES DE CONTROLE FISCAL

- I. LE DROIT D'INVESTIGATION
- II. LE DROIT DE VERIFICATION

SECTION 2 : DROITS ET GARANTIES DU CONTRIBUABLE LORS DU CONTROLE FISCAL

- I. LES DROITS PREVENTIFS DU CONTRIBUABLE
- II. LE DROIT AU RECOURS

SECTION 3 : REGLEMENTS DE CONTENTIEUX FISCAUX

- I. LE RECOURS ADMINISTRATIF
- II. LE RECOURS JURIDICTIONNEL



E. LIEU DU SEMINAIRE DE FORMATION

ROBERT'S HOTEL BUSINESS & LIFESTYLE (Cadre paradisiaque)

Situé à Abidjan COCODY 2PLATEAUX

(Non loin du carrefour DUNCAN)

CONTACTS : 07 01 06 17 24/07 01 06 17 34

www.robrtshotel.ci

booking@robertshotel.ci

F. DUREE ET PROGRAMME DE LA FORMATION

La durée de la formation est de **3 Jours** et se déroule selon le programme ci-dessous :

DATES & HORAIRES	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	14/12/2023	15/12/2023	16/12/2023
9H00 à 11H00	SEANCE 1	SEANCE 5	SEANCE 9
11H00 à 11H30	PAUSE CAFE 1	PAUSE CAFE 3	PAUSE CAFE 5
11H30 à 13H00	SEANCE 2	SEANCE 6	SEANCE 10
13H00 à 14H00	PAUSE-DEJEUNER 1	PAUSE DEJEUNER 2	PAUSE DEJEUNER 3
14H00 à 15H30	SEANCE 3	SEANCE 7	SEANCE 11
15H30 à 15H45	PAUSE CAFE 2	PAUSE CAFE 4	PAUSE CAFE 6
15H45 à 16H45	SEANCE 4	SEANCE 8	FIN SEMINAIRE Remise de certificats

G. COUT DE LA FORMATION

Le cout du séminaire de formation est de : **Trois cent cinquante mille Francs CFA (350 000 F CFA)** par participant. Ce montant couvre la formation, les trois (3) déjeuners, les six (6) pauses-café, l'eau en salle, les supports de formation et les frais divers.

H. CONTACTS ET MOYENS DE PAYEMENT

N°	MOYENS DE PAYEMENT	CHOIX
1	EN ESPECES (Venir au siège du cabinet sis au 2 Plateaux SOCOCE)	
2	PAR DEPOT SUR	Orange Money au 07 68 24 41 30
3		Moov Money au 01 02 28 04 77
4		MTN Money au 05 05 50 80 66
5		WAVE au 07 68 24 41 30
6	Chèque à l'ordre de : Le Centre International des Affaires	
7	Par virement bancaire à l'ordre de : Le Centre International des Affaires N° <i>Compte BDA (IBAN) : CI93 CI201 01001 109670738642 08</i>	

I. RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser à la Direction ou au secrétariat du Centre International des Affaires (CIDAF CONSULTING).

N°	PERSONNEL	CONTACTS
1	DG	(+225) 05 05 50 80 66
2	Comptable	(+225) 07 09 72 35 67
3	Secrétaire ou Caissière	(+225) 07 68 24 41 30

Email : infocidafconsulting@gmail.com

Site web : www.cidafconsulting.com